

25-212-DIF

**DECISION**  
**PORTANT CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

**LE MAIRE DE LA VILLE D'OBERNAI,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1618-1, L.1618-2, L.2122-22, L.2122-23 et R.1618-1 ;
- VU** l'article L.2221-1 du Code Générale de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal N°035/03/2020 du 24 mai 2020, statuant sur les délégations permanentes du Maire et notamment son article 4<sup>ème</sup> ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> - Objet :**

De conclure une convention de mise à disposition des locaux communaux, détaillés ci-dessous, avec le Club de Pétanque dénommé « BOULE DE L'ESPOIR » représenté par M. Paolo BERGUEIRA, Président de l'Association, inscrite au registre du Tribunal d'Instance de Molsheim, dont le siège est à OBERNAI.

| Désignation                                                                          | Superficie (en m²) |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| 1 module préfabriqué à vocation de club house                                        | 35,96              |
| 1 module préfabriqué à vocation de sanitaires (hommes/femmes séparés) et de stockage | 15,23              |

Le tout cadastré section 15, parcelle n° 222 sur le ban d'Obernai.

**Article 2 – Conditions :**

- ☐ Durée d'occupation : 1 an à compter du 24 septembre 2025, renouvelable par tacite reconduction.
- ☐ Conditions financières : la mise à disposition des locaux visés à l'article 1 est consentie à titre gracieux.
- ☐ Les autres conditions sont mentionnées au sein de la convention correspondante.

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Chargée de la Direction des Finances sont chargés de l'exécution de la présente décision et dont ampliation est adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein pour contrôle de légalité
- Direction des Finances et de l'Exploitation du Patrimoine
- Archives.

Fait à OBERNAI, le 15 octobre 2025

**Bernard FISCHER**



**Maire d'Obernai  
Conseiller Régional**